

TRIBUNAL

**Arrêt du Tribunal du 7 septembre 2011 — Meredith/OHMI
(BETTER HOMES AND GARDENS)**

(Affaire T-524/09) ⁽¹⁾

[«*Marque communautaire — Demande de marque communautaire verbale BETTER HOMES AND GARDENS — Motif absolu de refus — Refus partiel d'enregistrement par l'examineur — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2011/C 305/06)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Meredith Corp. (Des Moines, États-Unis) (représentants: R. Furneaux et E. Hardcastle, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: J. Crespo Carrillo, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 23 septembre 2009 (affaire R 517/2009-2), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal BETTER HOMES AND GARDENS comme marque communautaire.

Dispositif

1) *Le recours est rejeté.*

2) *Meredith Corp. est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 51 du 27.2.2010.

**Arrêt du Tribunal du 8 septembre 2011 — MIP
Metro/OHMI — Metronia (METRONIA)**

(Affaire T-525/09) ⁽¹⁾

[«*Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative METRONIA — Marque nationale figurative antérieure METRO — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2011/C 305/07)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: MIP Metro Group Intellectual Property GmbH & Co. KG (Düsseldorf, Allemagne) (représentants: J.-C. Plate et R. Kaase, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: D. Botis, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI, intervenant devant le Tribunal: Metronia, SA (Madrid, Espagne)

Objet

Demande d'annulation de la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 8 octobre 2009 (affaire R 1315/2006-1), relative à une procédure d'opposition entre MIP Metro Group Intellectual Property GmbH & Co. KG et Metronia, SA.

Dispositif

1) *Le recours est rejeté.*

2) *MIP Metro Group Intellectual Property GmbH & Co. KG est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 80 du 27.3.2010.

**Recours introduit le 8 août 2011 — Western Digital et
Western Digital Ireland/Commission**

(Affaire T-452/11)

(2011/C 305/08)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Parties requérantes: Western Digital Corp. (Dover, Delaware, États-Unis d'Amérique) et Western Digital Ireland Ltd. (Grand Cayman, Îles Cayman) (représentants: F. González Díaz, avocat et P. Stuart, Barrister)